

Dispositif d'aide à la transformation numérique

**Aide de 50%
dans la limite
de 8 000€ HT**



POUR QUI ?

Les PME du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel et de services, implantées sur le territoire de Limoges Métropole, comptant au moins un salarié.



QUOI ?

Subvention plafonnée à 50% des dépenses HT liées à l'achat de matériels informatiques, de services en lien avec le digital, de logiciels et intégrées dans un projet de transformation numérique de l'entreprise.



Sont notamment exclus :

les investissements de renouvellement à l'identique, les investissements informatiques liés à la gestion courante de l'entreprise et les prestations de maintenance ou de fonctionnement.



PROCESSUS D'INSTRUCTION SIMPLIFIÉ

- Dossier en ligne
- Accusé de réception d'éligibilité permettant d'initier les dépenses
- Instruction des services de Limoges Métropole, étayée par une expertise technique de l'ALIPTIC
- Décision individuelle



Pour toute demande de subvention, complétez le formulaire en ligne :

<https://cutt.ly/yf4EYaZ>

Pour toute demande d'information :

pde@limoges-metropole.fr
ou 06 11 25 64 11